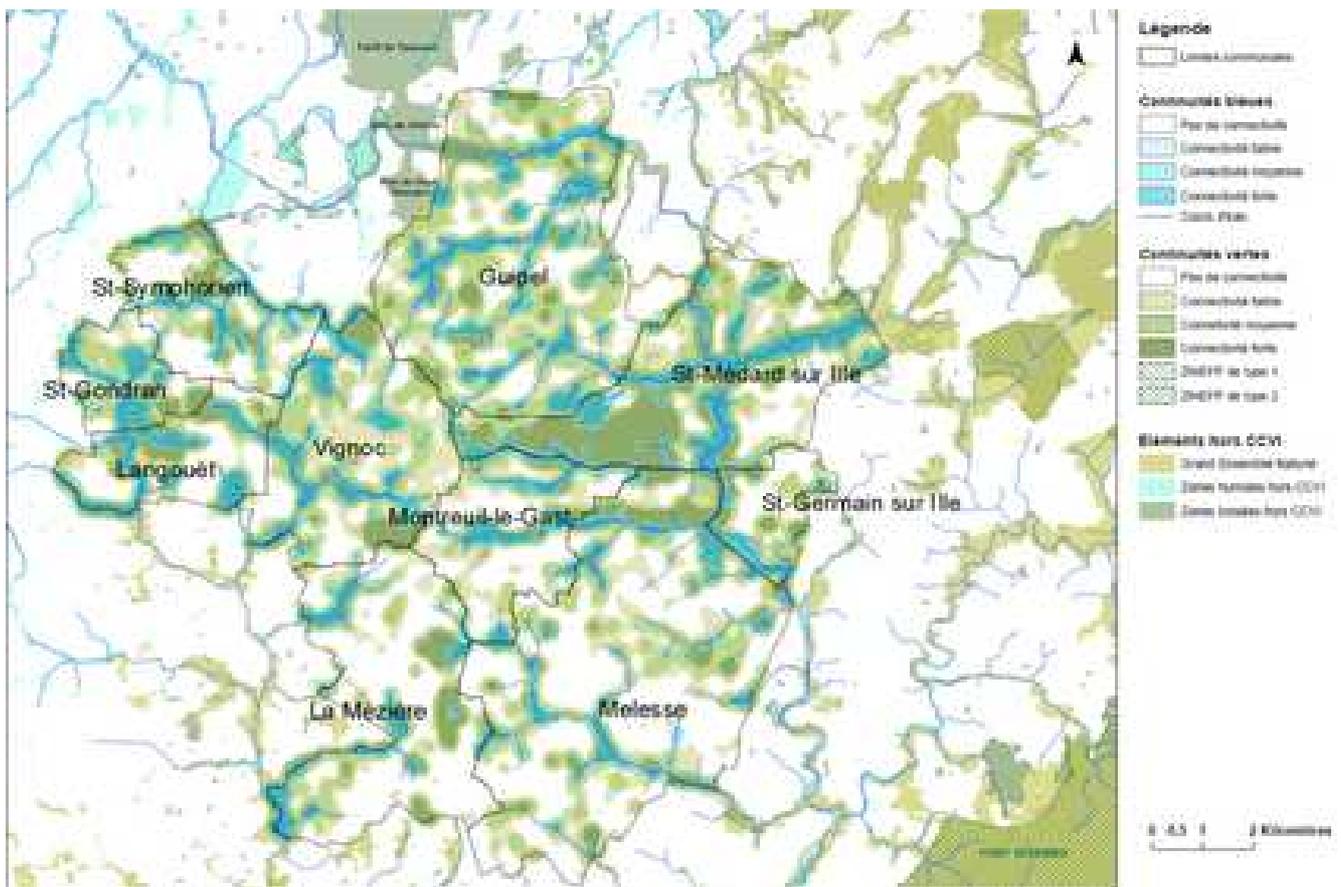


Rencontre « Trame verte et bleue : préserver les richesses naturelles de nos communes pour en faire un atout pour nos territoires »



► **Rencontre à Breteil (35), le 21 octobre 2014**

Remerciements :

BRUDED remercie chaleureusement la commune de Breteil pour son accueil ainsi que les communautés de communes de Montfort communauté, du Pays de Liffré et du Val d'Ille, co-organisateurs de cette rencontre.

Merci également aux différents intervenants pour leurs témoignages précieux et notamment la commune de Plérin.

➤ Programme de la journée

| | | |
|-----------|---|---|
| Programme | Trame verte et bleue : préserver les richesses naturelles de nos communes pour en faire un atout pour nos territoire | |
| | 12h30 | Rendez-vous en mairie de Breteil (35) Accueil par Christian Roger, Vice-Président de BRUDED et Roland Gicquel, adjoint de Breteil |
| | BUFFET à la bonne franquette offert par les 3 commuanutés de communes et BRUDED | |
| | 13h50 | La trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique Audrey Gachet, Région Bretagne et Aude Pelichet, DREAL Bretagne |
| | 14h00 | La traduction de la trame verte et bleue à l'échelle des 10 communes de la Communauté de communes du Val d'Ille et le programme d'actions pour la développer Phillippe Monnerie, Vice Président et Sabina Badea, chargée de mission |
| | 14h20 | L'intégration de la trame verte et bleue dans les projets d'urbanisme de Breteil Roland Gicquel, adjoint |
| | 14h40 | La réalisation d'un atlas communal de la biodiversité à Plérin, en lien avec l'association Vivarmor Nature Pascal Laporte, adjoint et Séverine Levourch, directrice de l'environnement |
| | Questions-réponses sur les projets présentés | |
| | 15h20 | Ateliers d'échanges : par groupes, les participants échangent leur expériences et réflexions sur les 3 thèmes suivants puis font un retour à l'ensemble du groupe : <ul style="list-style-type: none">• trame verte et bleue, participation des habitants et des acteurs économiques - animé par Morgane Le Roy, CC Montfort Communauté• trame verte et bleue et urbanisme - animé par Estelle Yger, CC Pays de Liffré• trame verte et bleue et attractivité du territoire - animé par Sabina Badea, CC du Val d'Ille |
| | 16h00 | Mise en commun des réflexions et échanges collectifs |
| 17h00 | On prend l'air ! Déambulation aux jardins du Fresne de Breteil | |

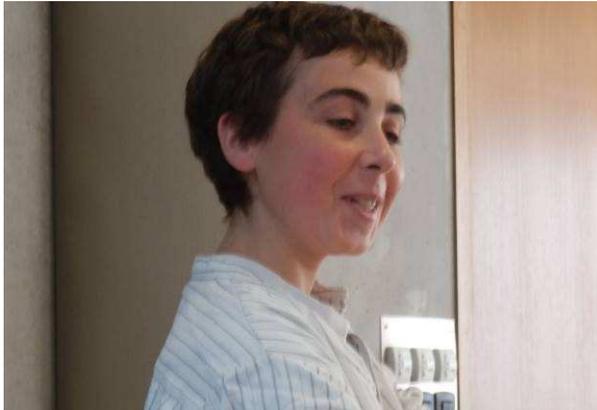
➤ Liste des participants

| Collectivité / organisme | Prénom | Nom | Fonction |
|---|-----------|------------|---|
| CC Pays de Liffré | | | |
| Chasné-sur-illet | Patricia | CORNU | conseillère municipale et communautaire |
| Dourdain | Michel | MAILLARD | adjoint, conseiller communautaire |
| Dourdain | Alain | BRETEAU | conseiller |
| Ercé près Liffré | Stéphane | DESJARDINS | adjoint, VP CCPL |
| Ercé près Liffré | Anthony | GUEROULT | conseiller municipal, |
| Liffré | Jean | GENOUEL | conseiller municipal et communautaire |
| CCPL | Estelle | YGER | responsable du Service Aménagement |
| CC Montfort Communauté | | | |
| Bédédé | Agnès | BOUVET | adjointe |
| Breteil | Roland | GICQUEL | adjoint et VP Montfort Communauté |
| Breteil | Josianne | SAUVAGE | conseillère municipale |
| Breteil | Nathalie | PROTTUNG | conseillère municipale |
| Iffendic | Michel | MAQUERE | conseiller municipal et communautaire |
| Pleumeleuc | Sébastien | HERBRETEAU | conseiller municipal |
| CC Montfort Communauté | Morgane | LE ROY | chargée de mission développement durable et |
| CC du Val d'Ille | | | |
| Guipel | Christian | ROGER | maire, VP CCVI et Vice-Président 35 BRUDED |
| Guipel | Claudine | CORRADINI | conseillère municipale |
| Saint-Germain sur Ille | Philippe | MONNERIE | maire, VP environnement CCVI |
| CCVI | Sabina | BADEA | chargée de mission environnement |
| Autres adhérents BRUDED et partenaires | | | |
| Plélan-le-Grand | Erika | VERDON | adjointe |
| Plérin | Pascal | LAPORTE | adjoint |
| Plérin | Séverine | LEVOURCH | chargée de mission Environnement et Agenda 21 |
| Saint Lunaire | Vincent | BOUCHE | adjoint en charge de l'environnement et du |
| Saint Lunaire | Renan | CARFANTAN | stagiaire de l'Université de Nantes |
| Saint-Sulpice-la-Forêt | Didier | DUPERRIN | adjoint |
| DREAL Bretagne | Aude | PELICHET | chargée de mission biodiversité, trame verte |
| Equipe | Mikael | LAURENT | chargé de développement |
| Equipe | Ivana | POTELON | chargée de développement |

Excusés : Odile FAIVRE (Arzon), Marie REMY (Groix), Alain FROGER (Partheneay de Bretagne), Sophie LE DREAN QUENEC'DU (Melesse)

1/ La trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique

Par Aude Pelichet, DREAL Bretagne



Aude Pelichet, DREAL Bretagne

La notion de trame verte et bleue est un concept qui existe depuis de nombreuses décennies dans le domaine scientifique. Elle est montée en puissance lors du Grenelle de l'environnement. Devant le constat partagé d'une forte baisse de la biodiversité, la trame verte et bleue est apparue comme une réponse pertinente, complémentaire d'autres outils, car elle prend en compte :

- l'ensemble des espèces vivantes, qu'elle soit « patrimoniales » (espèces protégées, rares...) ou « ordinaires »
- l'ensemble des déplacements que sont amenés à faire les espèces pour leur survie : reproduction, alimentation, migration, repos

En effet, une des raisons de la baisse de biodiversité réside dans la fragmentation des territoires des espèces vivantes qui tend à réduire la taille et la richesse des « réservoirs de biodiversité » (artificialisation des sols et banalisation des milieux agricoles) mais aussi à rompre la connexion entre ces réservoirs souvent en raison d'une infrastructure bloquante : barrage, 4 voies, voies de chemin de fer, clôtures infranchissables...

La mise en œuvre de la trame verte et bleue a été intégrée dans les lois Grenelle 1 et 2. Dans chaque région doit être élaboré un schéma régional de cohérence écologique (SRCE), identifiant et cartographiant les trames vertes et bleues à l'échelle régionale et définissant un programme d'actions.

Au niveau de la Bretagne, le SCRE est co-piloté par la DREAL et la Région Bretagne. Son élaboration, qui a mobilisé de très nombreux acteurs, a pris 2 ans (2013-2014). Il devrait être adopté mi 2015.

Le SRCE invite à mobiliser les outils existants (programme Breizh bocage, contrats de bassins versants, gestion différenciée des espaces verts, PLU, SCOT...), dans un cadre cohérent et coordonné, pour que les projets d'aménagement et d'urbanisme intègrent les enjeux de biodiversité et de trame verte et bleue.

Le FEADER pourra être un moyen de financer des projets (diagnostic, plan d'action, action), y compris pour financer du temps « agent ».

2/ Le schéma de trame verte et bleue et le programme d'actions porté par la CC du Val d'Ille

Par Philippe Monnerie, Vice-Président et Sabina Badea, chargée de mission

→ Cf. Diaporama présenté

Le Val d'Ille menait déjà depuis plusieurs années des actions favorables à la biodiversité : fauchage tardif des bords de route, recensement des vergers, politique d'entretien des sentiers de randonnée, politique de gestion différenciée... sans que ces actions soient réellement reliées entre elles et justifiées par une vraie connaissance des enjeux

En parallèle, la CC était régulièrement sollicitée pour émettre des avis sur les PLU mais concernant la biodiversité, il lui était compliqué d'appuyer son avis sur de véritables connaissances.

Pour répondre à ces problématiques, identifier les vrais enjeux en terme de biodiversité sur le territoire et mener des actions cohérentes pour y répondre, les élus de la CCVI ont décidé de réaliser un schéma de trame verte et bleue et de définir un programme d'action. La réflexion était la suivante explique



Philippe MONNERIE

Philippe Monnerie, Vice-Président du Val d'Ille

Philippe Monnerie, Vice-Président « Pour élaborer un plan d'action, il faut déterminer les enjeux. Et pour déterminer les enjeux, il faut comprendre le fonctionnement écologique du territoire ».

Pour les accompagner, la CCVI s'est entourée du bureau d'études DERVENN (Mouazé). Par ailleurs un comité de pilotage élargi a permis d'associer un grand nombre d'acteurs à la démarche et à la méthodologie mise en œuvre (syndicats de bassin versant, carrière de la Garenne, fédération de chasse et de pêche, associations naturalistes,...) Les étapes ont été les suivantes :

- Tout d'abord une identification des « réservoirs de biodiversité » et des « corridors écologiques » (espaces de circulation entre les réservoirs) sur la base d'un recueil de données cartographiques et de données provenant des différents acteurs : cela a constitué une ébauche de trame verte et bleue
- Une confrontation de ce schéma de trame verte et bleue avec les connaissances des acteurs du terrain (élus, associations...) pour finaliser le schéma : « il est apparu que certaines zones considérées comme humides ne l'étaient pas. A l'inverse, certaines zones riches n'avaient pas été identifiées en tant que telles »
- Une identification des zones de rupture de continuité des corridors écologiques : routes, 4 voies, voie SNCF, pont...
- L'association du schéma et des zones de rupture établit donc les enjeux de biodiversité à préserver et à les corridors à consolider sur le territoire : 5 zones ont été considérées comme présentant des enjeux particuliers sur lesquelles les actions doivent être menées en priorité
- Les acteurs du territoire ont été sollicités pour proposer des actions répondant aux enjeux qui avaient été identifiés. Une dizaine de structures y participent :
- Le schéma a été approuvé en mai 2013 et un programme d'action annuel mis en place. Il est revu chaque année, en lien avec les acteurs du territoire.



Sabina Badea, chargée de mission environnement et biodiversité

Exemple d'actions

La CCVI invite à porter sa vigilance sur les points suivants

- Ne pas utiliser des termes compliqués et les changer d'une réunion à une autre : ex. espaces de continuité=zones de connectivité=perméabilité=corridors écologiques=gradient
- Ne pas laisser le prestataire chercher les données ou sélectionner tout seul celles qui lui semblent « pertinentes »
- Ne pas partir dans une démarche « plan d'actions » sans savoir quelle est la méthodologie de réalisation du diagnostic (caractérisation de la TVB) et les données dont on dispose..
- Ne pas sous-estimer le temps nécessaire pour la partie diagnostic et analyse des enjeux.
- Ne pas se contenter des données fiables à l'échelle de son territoire uniquement : une trame « administrativement correcte » n'a aucun sens !
- Ne pas appliquer une méthodologie toute faite sans tenir compte des spécificités du terrain, de la connaissance des acteurs locaux : les données peuvent tromper !
- Ne pas se retrouver avec une étude qui n'est pas compatible avec ses logiciels ou ses compétences : il faut être capable d'appliquer la même méthode de caractérisation de la TVB d'ici 5/10/15 ans, quand les données de base auront été mises à jour.

Temps de travail : la coordination de la réalisation a mobilisé 1/3 du temps de la chargée de mission pendant 6 mois

Le site du schéma local de la trame verte et bleue sur la communauté de communes du Val d'Ille : <http://www.valdille.fr/environnement/schema-trame-verte-et-bleue.html>

3/ Traduire les enjeux de la trame verte et bleue à l'échelle du commune ?

Par Roland Gicquel, adjoint de Breteil

→ **Cf. Diaporama présenté**

Breteil est une commune de 1470 ha, qui compte près de 3500 habitants, au sein de Montfort Communauté (24 000 habitants), situé à une vingtaine de kms à l'ouest de Rennes.

Péri-urbaine, elle n'en a pas moins gardé son côté rural avec une agriculture encore bien présente.

En analysant notre PLU, on s'aperçoit que l'essentiel des réservoirs de biodiversité se trouvent au sud, de la commune, dans la vallée du Trémillé.

Pour autant, la commune tente de préserver une nature « plus ordinaire »,

- Au sein de la partie urbanisée, notamment le long des chemins doux
- Le long de la balade verte, et ses variantes, qui ceinture la partie urbanisée

Afin de mieux la connaître, la municipalité a réalisé une étude « sur la continuité écologique la vallée du Trémillé » avec le cabinet Dervenn (Mouazé). Elle s'est déroulée en deux phases :

- Une 1^{ère} phase de diagnostic des espèces présentes et des ruptures de continuité
- Une 2^{ème} phase de définition d'orientation d'aménagement et de gestion avec des fiches actions pour chacun des milieux à enjeux

« Les études c'est bien, mais elles ne sont utiles que si elle sont suivies d'effets ! ». La municipalité de Breteil s'est donc attachée à travailler sur 3 zones de la vallée de Trémillé :

- Le Pont Liard : soigner le cadre de vie dans le nouveau lotissement adossé au ruisseau et en entrée/limite de bourg. « Et dans cadre de vie, il y a vie ! Il faut donc favoriser la vie des espèces vivantes au du lotissement ». Le plan d'aménagement du lotissement a pris en compte cet aspect. Par ailleurs, l'objectif est d'associer les habitants aux aménagements paysagers
- Le projet de liaison écologique et cheminement Pont-Liard - route de Bédée : cela répond également à l'objectif de désenclaver un hameau en le reliant par un chemin au bourg. L'idée est donc de travailler l'aspect déplacement avec l'aspect trame verte et bleue
- La retenue d'eau du Trémillé : pour ce bassin non valorisé, envahi par les saules et envasé, l'objectif est de retrouver des fonctionnalités écologiques et piscicoles, invitant les habitants à le fréquenter le week-end. Mais cela nécessite de gros travaux.

Pour que ce types de chantiers voient le jour, Roland Gicquel identifie 5 pré-requis :

- Une impulsion politique
- De l'ingénierie (études)
- Des compétences naturalistes
- La sensibilisation et la formation des services municipaux
- Et l'intérêt des habitants

Pour Roland Gicquel, les limites relèvent de trois ordres :

- main d'œuvre : les chantiers nécessitent souvent une main d'œuvre importante. Pour y répondre la municipalité a mené des chantiers de bénévoles en lien avec les associations locales (plantation d'un verger conservatoire, lutte contre les plantes invasives, plantations de haies, réalisation de jardins familiaux, ...), s'est entourée de stagiaires en éco-conception de la MFR de Saint Grégoire...
- compétences : la commune tente de s'appuyer sur les compétences existantes : syndicats de bassin versant (Le Meu), ONEMA (loi sur l'eau notamment), bureaux d'études, associations (LPO, GMB...) avec qui la commune a signé des conventions
- financières

Et demande aujourd'hui à s'intégrer dans un cadre global cohérent SCoT, PLU(i), SAGE, Contrat de rivière...



Roland Gicquel, adjoint de Breteil et Vice-Président de Montfort Communauté

4/ La réalisation d'un atlas de la biodiversité communal à Plérin

Par Pascal Laporte, adjoint et Séverine Levourch, chargée de mission Environnement et Agenda 21

→ Cf. Diaporama présenté

En 2010, la ville de Plérin (14 641 habitants, 2772 ha, 13 kms de côtes) a répondu à l'appel à projet émis par le Ministère de l'Ecologie et relatif à la mise en œuvre d'un atlas de la biodiversité communale (ABC).

Plusieurs éléments de contexte ont renforcé les élus et les services dans l'idée de saisir cette opportunité de la réalisation d'un ABC :

- La mise en place d'un nouvel Agenda 21 local avec une volonté de concertation/implication des habitants
- Le lancement de la révision du PLU
- Des actions engagées en matière de protection de la biodiversité mais sans réelle évaluation
- Une association partenaire intéressée pour porter le projet : Vivarmor Nature, association spécialisée dans l'étude et la préservation de la biodiversité.



Pascal Laporte, adjoint de Plérin

Côté Etat, le programme a rencontré des difficultés de lancement. Au final, la DREAL Bretagne a proposé en 2011 à la commune de Plérin-sur-Mer de tester et d'expérimenter la méthodologie ABC.

Les objectifs de la réalisation de l'ABC était de :

- Favoriser l'appropriation des enjeux de la biodiversité du territoire (interne, acteurs locaux, habitants),
- Tester/Expérimenter différentes méthodologies d'étude de la biodiversité d'une commune,
- Mieux comprendre la biodiversité locale en regroupant différentes couches de données et en établissant des croisements d'informations,
- Traduire les résultats dans le Plan Local d'Urbanisme pour mieux protéger la biodiversité,
- Disposer d'un état des lieux pour développer des actions cohérentes en terme de gestion et de protection



Séverine Levourch, chargée de mission Environnement et Agenda 21 de Plérin

Concrètement, l'ABC a consisté en deux volets :

- Un volet scientifique, visant à répertorier les données déjà existantes, et à les compléter par la réalisation d'inventaires réalisés soit par Vivarmor Nature, soit par des structures partenaires du projet (Association de chasse, de pêche, Groupe mammologique breton, société mycologiques... sous la coordination de Vivarmor. L'inventaire s'est avéré très riche : près de 500 espèces animales et 300 espèces végétales dont quelques-unes sont rares ou menacées comme la loutre, le faucon pèlerin, le grand corbeau, le grillon de la Manche...
- Un volet communication et implication des habitants : qui a consisté à créer un groupe d'habitants volontaires ; « les réunions se faisaient salle comble grâce à l'implication de Vivarmor », programmer des sorties de terrains, lancer « des avis de recherche » (oiseaux des jardins, espèces communes, pelottes de

réjection...) « qui ont un côté ludique et ont bien fonctionné », ... puis réaliser une plaquette et une exposition photo sur les richesses naturelles de Plérin.

Côté bilan,

- La réalisation de l'ABC a couté coût : 69 100 euros, dont 15 000 euros financés par la commune
- Le volet scientifique a permis d'identifier clairement des zones à enjeux pour la biodiversité (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques utilisées par les espèces pour passer d'un réservoir à un autre) et de définir des préconisations de gestion pour ces zones. « Dans les faits, le PLU a avancé plus vite que les conclusions de l'ABC. Pour autant, mise à part une zone qui a été définie comme constructible dans la PLU, les préconisations de l'ABC, bien qu'en cours, ont été bien prises en compte ». « Le PLU a par exemple réintégré

50 ha de terres agricoles, surtout en partie sud-est pour éviter une dispersion de l'habitat et préserver les espaces naturels et agricoles ».

- Le projet a généré une très forte mobilisation : 15 experts scientifiques, 38 naturalistes, 103 habitants inscrits, 18 structures.
- Il a contribué à valoriser le territoire : Plérin a été lauréate du « Fonds de Dotation pour la Biodiversité » en 2013 et « Capitale Française de la Biodiversité 2013 (catégorie villes 2000 à 20000hab) »
- L'ABC a conforté des actions de protection et de gestion de la biodiversité et donne des pistes d'actions pour un futur plan communal pour la biodiversité.

Retours sur les Ateliers

➤ Atelier trame verte et bleu et urbanisme

Animé par Estelle YGER (CCPL), rapporteur Didier Duperrin (St Sulpice-la-Forêt)

Hypothèse de réflexion : échelle communale, sur la base d'un diagnostic de la trame verte et bleue

➔ préserver la TVB

= une volonté politique : les élus définissent les objectifs de préservation qui se traduisent par des règles et des zonages dans un PLU

= une volonté politique forte qui peut être remise en question, des choix qui peuvent être contestés par la population, des propriétaires (ex. une zone rendue inconstructible en vue de préserver la TVB)...→ nécessite d'expliquer, de communiquer de façon permanente pour convaincre à chaque étape du projet urbain de la commune (PLU, lotissement, ...)

= économiser le foncier pour éviter d'empiéter sur la TVB et qu'elle se retrouve en concurrence avec l'extension de l'urbanisation

= penser l'urbanisation autrement, perméable par des règles et des obligations adaptées → pas d'opposition systématique entre urbanisation et préservation des continuités écologiques, mixité possible des 2 fonctions sur un même secteur (aménagement végétal réfléchi, choix des espèces, perméabilité, éclairage public)

➔ SCoT → PLH → PLU : chaque document doit contribuer à la préservation de la TVB (ex. SCoT sur zones commerciales, PLU et son zonage), à améliorer, gérer la TVB

➔ importance du discours

= le discours politique, technique oppose souvent l'urbanisation et la TVB alors qu'il est possible de mixer les 2

= expliquer le projet de la commune et ses fondements pour les faire partager au plus grand nombre

= communiquer en amont les règles qui s'imposent pour préserver la TVB (haies à préserver, ombres portées des arbres des haies bocagères sur les terrasses, feuilles dans les gouttières,...), pour qu'elles soient bien comprises dès l'acquisition du terrain (ex. clause dans l'acte de vente)

➔ besoin de connaissance d'un habitat, corridor écologique, du mouvement des espèces pour :

= prendre de bonnes décisions : contourner le milieu à protéger, ne pas faire l'opération, ou faire sans tenir compte du milieu ?

= agir de façon efficace : trouver les bonnes solutions

= ne pas remettre en cause les fondements de cette préservation à chaque choix qu'il y aura un choix à faire à faire : on sait pourquoi on veut préserver tel ou tel élément naturel



Didier Duperrin, adjoint de St Sulpice-la-Forêt

→ s'investir et investir les habitants dans la préservation de la trame verte et bleue

= étendre le cercle des personnes porteuses du projet à d'autres que les élus de la commune : habitants, associations...

= du temps

➤ Atelier trame verte et bleu et attractivité d'un territoire

Animé par Sabina Badea (CC du Val d'Ille), rapporteur : Sébastien Herbreteau (Pleumeleuc)

→ TVB : effet sur le volet social d'un territoire

1/la disposition des habitats naturels sur un territoire peut être utilisée pour imaginer les cheminements doux : sentiers pédestre, tracés vélo etc. On trouve ainsi une certaine qualité du cadre de vie du fait de la présence des haies bocagères, des plans d'eau, des prairies humides et des espèces végétales et animales qui les occupent.

2/certaines techniques de gestion des espaces verts sont à la fois favorables à la biodiversité et à la création de lien social : l'écopâturage, les jardins familiaux bio, les vergers conservatoires, plantation de "comestibles" sur des espaces verts communaux. La gestion de ces espaces peut être un prétexte pour faire se rencontrer les habitants de profil et âges différents et pour faire passer des messages sur l'environnement.



Sébastien Herbreteau, conseiller de Pleumeleuc

→ TVB : effet sur le volet économique d'un territoire

1/un patrimoine naturel riche et mis en valeur attire les touristes, les promeneurs, les visiteurs, les nouveaux habitants. Ceux-ci consommeront sur place et favoriseront ainsi l'économie locale.

2/la préservation du bâti ancien peut être relié à la préservation des espèces telles que les chauves-souris, les chouettes; un bâtiment voué à la destruction retrouve ainsi une fonction et avec un peu de mise en valeur peut même attirer les touristes et faire l'objet d'animations naturalistes, qui peuvent constituer des recettes pour le territoire.

3/le maintien d'une diversité des espèces végétales et animales, donc de la biodiversité, fournit des produits locaux destinés à l'alimentation (champignons, fruits, plantes sauvages comestibles), l'habitat (bois, chanvre, lin), la production d'énergie (bois) et un cadre de vie - support d'activités économiques de loisirs (pêche, équitation, accro-branches, etc.). Cette relocalisation de la nature implique donc une relocalisation de l'économie.

4/les continuités écologiques le long des cours d'eau (rypisilve, bande enherbée, zone humide, haies bocagères) filtre une partie des substances polluantes (nitrates, hydrocarbures, métaux lourds) réduisant ainsi le coût du traitement de l'eau en aval.

5/les zones humides et les prairies inondables le long des cours d'eau supportent le débordement des eaux et limitent les dégâts financiers causés par les inondations.

6/une trame verte et bleue connectée au parcellaire agricole fournit un cortège de prédateurs utiles (chauve-souris, oiseaux, reptiles) permettant ainsi de remplacer les moyens de lutte chimique par la lutte biologique, à un coût nettement inférieur. Elle fournit également un milieu suffisamment diversifié pour que les insectes pollinisateurs trouvent refuge et puissent remplir leur mission.

*Les points 4-5-6 ont été complétés après coup

➤ Atelier trame verte et bleu et implication des acteurs du territoire

Animé par Morgane Le Roy (CC Montfort Communauté), rapporteur Michel Maquère (Montfort Communauté, commune d'Iffendic)

➔ Les difficultés rencontrées dans la mobilisation des acteurs autour de la TVB



Michel Maquère, conseiller communautaire de Montfort Communauté et conseiller d'Iffendic

- Difficulté à toucher plus que les publics avertis et sensibilisés aux questions liées à la nature lors des actions d'information et de concertation liées à la TVB
- Certains publics sont particulièrement difficiles à mobiliser dans les communes : les jeunes et les agriculteurs (exemple de la commune d'Iffendic). Ces derniers sont pourtant les principaux acteurs du maintien des paysages dans des territoires ruraux comme les nôtres.
- Une incompréhension entre les acteurs liés à un langage pas toujours partagé (exemple : parler de « cadre de vie » plutôt que de « biodiversité », terme qui ne parle pas à tout le monde).

➔ 2 approches de concertation différentes

- Approche descendante : faire et démontrer que cela fonctionne. Même si cette logique paraît peu en phase avec les principes de la concertation, c'est principalement cette méthode qui est utilisée par les communes pour impliquer les habitants. Toujours dans une logique descendante, une des stratégies possibles est de cibler un type d'acteurs pour apporter l'information au plus près des habitants/usagers concernés (exemple : animation auprès des propriétaires d'étangs organisées dans la CC du Val d'Ille en lien avec la LPO). Dans tous les cas, la communication est un enjeu primordial dans le cadre de cette approche.
- Approche ascendante : impliquer les habitants dans la construction même du projet. Cette logique est plus satisfaisante sur le plan intellectuel mais plus difficile à mettre en œuvre. Pour cela, il est nécessaire de recréer des instances de dialogue (exemple d'un café citoyen organisé dans le Val d'Ille, au cours duquel les agriculteurs ont parlé de leur métier aux habitants). Pour garantir une implication des plus jeunes dans la démarche, les NTIC peuvent être un levier de mobilisation. Enfin, le réseau des associations est incontournable dans ce type de démarche (associations environnementales mais aussi toutes les autres : retraités, sport, culture...).

Liens intéressants

Centre national de ressources de la trame verte et bleue (centralise les informations scientifiques, les retours d'expériences, les formations en lien avec la trame verte et bleue) : <http://www.trameverteetbleue.fr>

Le site de la trame verte et bleue et du schéma régional de cohérence écologique de la Région Bretagne (SRCE) : <http://www.tvb-bretagne.fr>

CONTACTS :

Mikael LAURENT / 06 33 64 23 41 / m.laurent@bruded.org

BRUDED - 19, rue des Chênes - 35630 Langouët – www.bruded.org

BRUDED est soutenu par :

